

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Quai de Péralles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 1 an, 4 livraisons 4 fr. — 1/2 an, 2 livraisons 2 fr. — 3 mois, 1 livraison 1 fr. — 15 jours, 1 livraison 0 fr. 50

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une rétribution de 20 cent.

Chaque de chaque postal 1 fr. 50.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 Publicités
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent. la ligne
 Le Suisse... 20 cent. la ligne
 L'Étranger... 35 cent. la ligne
 Réclames... 50 cent. la ligne

Nouvelles du jour

Combats devant Cambrai. Activité en Belgique, en Champagne et en Lorraine. Attaques austro-allemandes au nord de Bassano.

Les Anglais signalent un retour offensif allemand contre Bourlon, à l'ouest de Cambrai, qui a été repoussé dans la nuit de lundi à mardi. Les Allemands annoncent qu'ils ont été attaqués entre Bourlon et Fontaine Notre-Dame et qu'ils ont maintenu leurs positions. Le temps est très mauvais.

Les Français mandent qu'ils ont exécuté des reconnaissances en Champagne, au nord de Verdun et en Lorraine. L'artillerie est active en Belgique, au nord de l'Aisne et à l'est de la Meuse.

Les Italiens communiquent qu'ils ont fait échec à une violente attaque austro-allemande dans le massif montagneux à l'est de la Brenta, au nord de Bassano.

ayant rendu Kerensky suspect et affaibli l'autorité du gouvernement, le parti de Lénine releva la tête et commença à préparer le coup de force qui devait réussir si complètement le 7 novembre.

On a vu que, à l'égard des paysans, le nouveau régime veut réaliser entièrement le programme de répartition des terres du communiste Tchernof, qui a fait partie du précédent gouvernement, mais qui, on ne sait pourquoi, ne figure pas dans celui-ci.

Le principal atout de Lénine, c'est évidemment qu'on le sait décidé à faire la paix. Le peuple russe, épuisé par les hécatombes des champs de bataille et mourant de misère, n'aspire plus qu'à la tranquillité.

Quelques personnes se représentent Lénine, le maître du jour en Russie, sous les traits d'un tribun de carrefour, arrivé par une fortune extraordinaire au sommet du pouvoir. En réalité, Wladimir Hlycht Oulianof, dit Lénine, est issu d'une famille noble. Son père était directeur d'un collège. A 17 ans, Lénine étudiait à l'université de Kasan, lorsque se produisit un incident qui décida de sa voie. Son frère se trouva impliqué dans un procès politique et fut condamné à mort. La famille Oulianof fut aussitôt mise au ban de la société et le futur Lénine fut rayé du rôle des étudiants de l'université. Cette excommunication poussa le jeune homme dans le parti révolutionnaire, où il ne tarda pas à se mettre en vedette. En 1895, il fut arrêté et déporté en Sibérie. Il réussit à s'échapper et commença de mener la vie vagabonde des exilés russes. Tout en s'occupant activement du mouvement révolutionnaire, Lénine se consacra aux études économiques. Il a publié de très nombreux ouvrages, dont un important sur l'évolution du capitalisme en Russie, qui parut en 1898. Il a lancé une quantité de brochures de propagande révolutionnaire. Lénine a toujours préconisé le renversement violent des institutions et s'est constamment élevé contre l'idée d'un compromis avec les partis bourgeois, au contraire des minimalistes, qui sont pour les solutions moyennées. Jusqu'en 1903, le parti socialiste russe resta uni en apparence, bien qu'il fut divisé sur cette question de tactique. C'est au congrès de Bruxelles de cette année-là que la séparation se fit entre les éléments extrêmes et les éléments modérés du parti. Lénine devint le chef des extrémistes.

La *Gazzetta Ticinese* du 26 novembre rectifie comme suit, d'après des renseignements « de source absolument sûre », les expressions de l'ordre du jour du généralissime Cadorna au sujet des brigades italiennes qui avaient failli à leur devoir.

« Je signale au mépris éternel de la nation et du monde entier les brigades Lazio, Roma, Piacenza et Gaeta, pour avoir ignominieusement abandonné les armes à l'ennemi, ces armes qui leur avaient été données pour la défense du sol sacré de la patrie. »

La *Gazzetta* se permet ensuite une calomnie manifeste, disant que « les prêtres ont travaillé beaucoup, clandestinement, à favoriser l'ennemi ». C'est le contraire qui est vrai : les aumôniers ont été admirables pour soutenir le moral des soldats.

L'organe de la franc-maçonnerie tessinoise devrait pouvoir être poursuivi devant les tribunaux.

LA PRESSE RATIONNÉE

Le Département fédéral de l'économie publique a pris une décision concernant la limitation de l'emploi du papier.

La grande presse quotidienne suisse devra réduire, en décembre, sa consommation de papier du 10 au 20 pour cent au moins sur la consommation de décembre 1916.

Les journaux frappés par cette mesure recevront du Département de l'économie publique une lettre recommandée leur indiquant l'économie qu'ils devront réaliser.

Cette décision entrera en vigueur le 1^{er} décembre.

Nous aimons à penser que la mesure arrêtée par le Conseil fédéral atteindra tout d'abord la « grande » presse qui ne se contente pas de faire paraître six fois par semaine un journal de quatre pages, mais qui prodigue le papier dans des éditions multiples et souvent parfaitement superflues, et qui s'enflent, en outre, d'appendices littéraires, financiers, commerciaux, voire de pages consacrées à la mode, de façon à prouder le caractère de véritables revues.

Saisie de journaux

Sur l'ordre du Département de justice et de police, le dernier numéro du journal la *Nouvelle Internationale*, organe des zimmerwaldiens et des jeunes socialistes internationaux, a été saisi.

Cette mesure avait pour motif deux articles, l'un ayant pour titre : *La révolution en marche*, l'autre : *Croix en l'air*, dans lesquels les soldats étaient invités au refus d'obéissance dans le cas où ils seraient appelés à réprimer des grèves.

Le Département de justice et de police de la Confédération a probablement eu raison de confisquer la *Nouvelle Internationale*. Mais nous voudrions lui signaler une autre propagande qui ne mérite pas moins ses rigueurs que celle-ci. C'est la publicité que font certaines officines en vue de répandre la pratique criminelle de la restriction des naissances. Cette propagande, à laquelle des administrations de journaux de Lausanne, de Genève et d'ailleurs ont libéralement leurs colonnes plusieurs fois par semaine, est certes en aussi flagrante contradiction avec l'intérêt de la patrie que les articles d'une feuille prêchant la défection militaire et la révolution. Il est bien de veiller jalousement à maintenir le sentiment civique et l'ordre extérieur ; mais il ne faut pas, en même temps, laisser libre cours

à une propagande dont chaque succès représente une atteinte à la vitalité du pays. Travailler à l'abaïssement de la natalité est un crime contre la société ; les auteurs du futur code pénal fédéral l'ont reconnu, puisqu'ils ont établi des peines contre ceux qui se livrent à cette propagande. Qu'on arrête donc dès maintenant cette peste !

Jérusalem investie

L'armée anglaise est maîtresse des hauts plateaux qui dominent, au nord, la ville de Jérusalem. Le mont des Oliviers, qui se dresse à l'est de la Ville sainte, n'a que 818 m. d'altitude ; Nebi-Samouïl, que les troupes anglaises viennent d'occuper, atteint 896 m. ; c'est le point le plus élevé des environs de Jérusalem. La ville de Jérusalem elle-même ne dépasse pas 800 m. dans sa partie haute ; l'étang de Siloé au sud est à 620 m. Les Turcs disputent maintenant le terrain avec l'acharnement du désespoir.

La marche à pas de géant des troupes du général Allenby n'a pas permis à l'armée turque, mise en déroute à Gaza, de se ressaisir assez tôt et d'assurer sa retraite. Elle s'est repliée en hâte sur Jérusalem, suivie de près par la colonne du centre marchant sur Bet Djirba et la colonne de droite montant de Beer-Chéba à Hébron. Après l'occupation de Jaffa, la colonne de gauche a quitté le rivage de la mer et, à marches forcées, a gagné la montagne. Par la vallée que suit la route Jaffa-Jérusalem, elle a atteint les hauteurs : le combat a fait rage, dès le 19 novembre, à Karjet et Iseh. Plus au nord, des régiments ont suivi la vallée de Bet-Ur, la fameuse montée de Bethoron, où Josué accula les rois fédérés de Canaan. C'est là que l'orage faillit lui ravir le fruit de la bataille et que le vaillant chef des Israélites fit à Dieu cette prière :

Que le soleil s'arrête sur Gabaon, et la lune sur la combe d'Aïalon !

Une grêle terrible frappa les Cananéens et compléta la victoire.

Les terrains sur lesquels on se bat, au nord de Jérusalem, sont semés de souvenirs militaires et ont été maintes fois abreuvés de sang humain.

Gabaon, probablement El Djib, couronne un mamelon conique, formé d'une suite de gradins concentriques ; au milieu d'une campagne fertile, El Djib rappelle Romont et sa ceinture de collines.

Plusieurs préfèrent identifier l'antique Gabaon avec Nebi-Samouïl. La voie romaine qui monte d'Emmaüs par Bethoron atteint le haut plateau en face d'Aïalon et de Gabaon. La distance de Nebi-Samouïl à Jérusalem est exactement de 7 km. 500. Dans la mosquée, un cénotaphe en bois, couvert d'un tapis, contient, au dire des Musulmans, des restes du prophète Samuel. De Nebi-Samouïl, on jouit d'une vue remarquable sur les collines de Judée, le mont des Oliviers, la vallée du Jourdain et la mer Morte ; au couchant, sur la grande plaine de Jaffa.

La route de Naplouse, au nord, est aux mains des Anglais. Il ne reste que le seul chemin de Jéricho qui soit libre : il ne saurait suffire à une armée : sur une longueur de 4 kilomètres à vol d'oiseau, du mont des Oliviers à Jéricho, il faut descendre de 1200 mètres pour atteindre le Ghor, la dépression formidable du Jourdain. La saison ne permet que difficilement d'utiliser le gué de la rivière. La rive gauche présente, à son tour, un obstacle très sérieux : un unique sentier, en mauvais état, multiplie ses lacets sur le flanc de la montagne, permet de gagner Madaba et d'arriver aux plaines élevées de Moab, qui dominent le Ghor de 1300 mètres.

Si l'armée turque ne réussit pas à ressaisir l'avantage à Tell Houl, Nebi-Samouïl et Er-Ram, à s'assurer à nouveau la route de Naplouse, par où elle peut être ravitaillée et secourue, elle est irrémédiablement vouée à une défaite complète : elle est peut que périr glorieusement ou se rendre à merci.

FRONT AUSTRO-ITALIEN

Communiqué italien du 27 novembre : Dans l'après-midi, l'ennemi, après avoir battu dans un furieux bombardement notre position du col de la Brenta, à l'est de la vallée de la Brenta, a lancé une attaque d'infanterie d'une division entière. La lutte s'est déroulée avec acharnement, et les défenseurs, isolés par un très violent feu de barrage, auraient peut-être fini par succomber sous le nombre, dans ces attaques furieuses, si des Siciliens, la glorieuse brigade d'Aoste (5^{me} et 6^{me} régiments d'infanterie) des détachements du 94^{me} régiment de Fant (brigade de Messine) et des bataillons alpins du val Brenta n'étaient pas accourus à temps à leur secours. Traversant, d'un seul élan, la zone dangereuse, nos braves troupes sont tombées avec une impétuosité irrésistible sur l'adversaire et l'ont contraint à se retirer avec de très graves pertes, en abandonnant des prisonniers.

FRONT OCCIDENTAL

Communiqué français du 27 novembre, à 11 h. du soir : Activité d'artillerie assez vive en Belgique, dans la région de Juvin-court et sur le front du bois Le Chaume.

Aucune action d'infanterie.

Communiqué allemand du 27 novembre, au soir : Sur le champ de bataille de Cambrai, de fortes attaques anglaises entre Bourlon et Fontaine ont échoué. Des combats locaux acharnés continuent encore.

La guerre européenne

Communiqué français du 27 novembre, à 3 h. de l'après-midi : En Champagne, un de nos détachements a pénétré hier, en fin de journée, dans les tranchées allemandes au nord-est de Prunay. Après avoir exploré les positions, détruit des abris et capturé du matériel, il est rentré au complet dans ses lignes.

Nous avons également réussi, ce matin, un coup de main à l'ouest de Tahure.

Sur la rive droite de la Meuse, nous avons exécuté hier soir, avec succès, une opération de détail au nord de la cote 344, et réduisant un îlot de résistance ennemi, largement complété les gains obtenus dans l'après-midi du 25 novembre.

Sur la rive gauche, une action de patrouille aux abords de Béthincourt nous a permis de faire des prisonniers, dont un officier.

En Lorraine, au nord-est de Nomeny, nous avons effectué un coup de main et ramené des prisonniers.

Les affaires en cours à Paris

(Havas.) — M. André, conseiller à la cour de cassation, a été nommé à la première présidence de la Cour à Paris, en remplacement de M. Monier.

M. Charles Humbert a démissionné de ses fonctions de vice-président de la commission sénatoriale de l'armée.

La conférence des Alliés

(Havas.) — M. Eric Goddés et Lord Reading sont arrivés avec M. Lloyd-George.

(Stefani.) — La Tribuna annonce que MM. Orlando, Sonnino et Dall'Olio participeront à la conférence de Paris, où ils représenteront l'Italie.

Manifestations à Berlin

(Wolff.) — Le parti socialiste indépendant a essayé hier de manifester dans les rues. Quelques centaines de personnes ont tenté de se rendre des quartiers au nord de la ville dans l'intérieur de la capitale. La police a opéré quelques arrestations ; à la fin de l'après-midi, les rues avaient repris leur physionomie normale.

Arrestations en Russie

(Havas.) — Le 24, le grand-duc Michel a été arrêté et emprisonné, à l'institut Smolny. M. Stavankof, ex-ministre de la guerre, est gardé à vue chez lui.

Autour du centenaire de la Réforme

A l'occasion du quatrième centenaire de la Réforme, la *Coedia Catholica* de Rome vient de commencer une série d'articles sur « Luther et le luthéranisme ». La grande Revue des Jésuites italiens annonce, en outre, la prochaine publication, de la part de l'auteur de ces articles, d'un volume sur Luther, Léon X et Charles-Quint.

Pour les évacués de la Vénétie

La magnifique élan de solidarité accompli par l'Italie tout entière pour venir en aide aux malheureuses populations de la Vénétie n'a pas laissé indifférentes les nombreuses colonies italiennes à l'étranger.

A Milan, l'Œuvre Bonomelli, qui groupe autour d'elle tant de bonnes volontés, se place en tête sous le rapport des résultats obtenus. Cette œuvre vient d'adresser un pressant appel à toutes ses sections de la Suisse pour une efficace collaboration parmi les Italiens émigrés.

Nous nous efforçons de faire connaître à nos lecteurs italiens, ou amis de l'Italie, que la section de Genève de l'Œuvre Bonomelli, rue de la Mairie 17 (chapellet italien), acceptera avec reconnaissance toute offre, même la plus modeste.

Tares et Arabes

Une bataille a eu lieu la semaine dernière, entre les forces turques occupant une partie de la ligne du Hedjaz, et les troupes arabes du roi de La Mecque. Après une lutte de plusieurs heures, les Turcs ont été défaits et ont laissé aux mains des Arabes de nombreux prisonniers, dont le commandant de la cavalerie circassienne.

Les affaires en cours à Paris

(Havas.) — M. André, conseiller à la cour de cassation, a été nommé à la première présidence de la Cour à Paris, en remplacement de M. Monier.

M. Charles Humbert a démissionné de ses fonctions de vice-président de la commission sénatoriale de l'armée.

La conférence des Alliés

(Havas.) — M. Eric Goddés et Lord Reading sont arrivés avec M. Lloyd-George.

(Stefani.) — La Tribuna annonce que MM. Orlando, Sonnino et Dall'Olio participeront à la conférence de Paris, où ils représenteront l'Italie.

Manifestations à Berlin

(Wolff.) — Le parti socialiste indépendant a essayé hier de manifester dans les rues. Quelques centaines de personnes ont tenté de se rendre des quartiers au nord de la ville dans l'intérieur de la capitale. La police a opéré quelques arrestations ; à la fin de l'après-midi, les rues avaient repris leur physionomie normale.

Arrestations en Russie

(Havas.) — Le 24, le grand-duc Michel a été arrêté et emprisonné, à l'institut Smolny. M. Stavankof, ex-ministre de la guerre, est gardé à vue chez lui.

Démontisation de francs

M. Klotz, ministre des finances, vient de déposer sur le bureau de la Chambre française un projet de loi comportant la démontisation des monnaies divisionnaires d'argent à l'effigie de Napoléon III.

Nécrologie

M. Georges Ancey

On annonce de Paris la mort, à l'âge de cinquante-sept ans, de Georges Ancey, auteur dramatique, de son vrai nom Mathiron de Carmère.

IL Y A UN AN

28 novembre 1916

La cour de Roumanie et le gouvernement quittent Bucarest et se transportent à Jassy.

Confédération

Indemnité de déplacement pour le personnel fédéral

On nous écrit de Berne : Va le renchérissement général, le Conseil fédéral vient d'augmenter d'un franc l'indemnité de déplacement pour les fonctionnaires et employés fédéraux ; l'augmentation s'applique soit aux absences d'une demi-journée, soit aux déplacements d'une journée entière (jour et nuit).

Règlement pour la soumission des travaux fédéraux

On nous écrit de Berne : Un projet de règlement pour les conditions de soumission des travaux au compte de la Confédération se trouve actuellement en élaboration. Le Conseil fédéral en a commencé la discussion, hier, mardi, et la terminera dans une séance prochaine.

A l'ambassade de France

On nous écrit : Dans les milieux bien informés, on parle du prochain départ de Berne du général Morier, attaché militaire à l'ambassade de France. L'officier distingué, qui sera très regretté dans la ville fédérale, va assumer, dit-on, un commandement au front.

M. de Bethmann n'est pas en Suisse

La nouvelle publiée il y a quelques jours au sujet de la prétendue arrivée de l'ex-chancelier Bethmann-Hollweg en Suisse résulte d'une confusion. L'ex-chancelier ne se trouve nullement en Suisse. Il s'agit de son cousin, M. de Bethmann-Hollweg, conseiller d'ambassade, attaché depuis un certain temps déjà à la légation d'Allemagne à Berne.

CANTONS

BRUNN

Quand et comment la paix viendra. — On nous écrit de Berne : Voilà un thème qui promet. L'orateur qui traitera cette question d'avenir, demain soir mercredi, dans la grande salle du Casino de Berne, a pris part aux séances d'étude du récent congrès pacifiste. Sa parole entraînée a été très remarquée du public bernois, vendredi dernier, à l'occasion des conférences populaires données par quelques membres du congrès. Aussi un comité spécial s'est-il formé pour procurer à de plus nombreuses personnes le plaisir d'entendre un si grand orateur exprimer ses vues profondes sur la question qui tient l'univers en suspens : Quand et comment la paix viendra.

Le conférencier est connu depuis longtemps, en Autriche, par ses travaux contre le militarisme outré, qui a conduit l'Europe à cette catastrophe. Il a eu le mérite surtout de faire cette campagne pacifiste avant la guerre, alors que le pacifisme n'était guère en honneur dans le monde européen. Depuis que le fleau s'est déchaîné, il a travaillé de tout son pouvoir à en adoucir la rigueur, en créant de nombreuses œuvres d'assistance pour les prisonniers ou réfugiés.

ARMÉE SUISSE

Les secours aux familles des soldats On nous écrit de Berne : Par décision du Conseil fédéral, de délai fixé pour les demandes de secours des soldats en faveur de leurs familles a été tendu moins strict que jusqu'ici. A l'avenir, les demandes pourront

être adressées à l'autorité compétente même, après le délai des premiers quinze jours passés au service ; toutefois, le demandeur aura à justifier le retard apporté à sa demande. Les demandes de secours pour les familles seront admissibles, sous cette condition d'explication satisfaisante du retard, jusqu'à 15 jours après la fin du service militaire.

Le général Wille

Il y aura cinquante ans le 30 novembre 1917 que le commandant en chef de l'armée, le général Ulrich Wille, a été nommé officier. A cette occasion, le chef d'état-major général de l'armée a envoyé à l'armée un ordre du jour rappelant les mérites du général.

Reconnaissance siamoise

On nous écrit de Berne : Le dernier bulletin du Département fédéral des finances, qui publie périodiquement les dons volontaires reçus en faveur des différents foyers de prévoyance pour les soldats, les victimes de la guerre, etc., énumère un don de 2000 francs provenant du ministre du Siam à Paris et versé au fonds pour buts militaires spéciaux, dont le bénéfice revient aux œuvres de secours pour les soldats suisses au service. Ce don généreux du ministre du Siam est parvenu à notre Département politique comme témoignage de reconnaissance, dit le donateur, pour l'excellente instruction militaire que plusieurs jeunes Siamois ont reçue, comme volontaires, dans l'armée suisse.

Echos de partout

LES FEMMES QUI FUMENT

Les femmes de la campagne en Irlande furent souvent la pipe et y brûlent un tabac à faire fumer un éléphant. Ça n'affecte guère leur santé ; un exemple tout récent, M^{rs} Maria Sawkins, qui vient de mourir à Deal, dans sa 102^e année, fumait depuis sa jeunesse et, seulement depuis l'âge de cent ans, elle avait réduit sa consommation de tabac à 2 onces (60 grammes) par semaine. A cette vieille dame, qui ne méprisait pas un verre de bière ou de whisky, il avait encore poussé deux dents l'année dernière, à 101 ans.

MOT DE LA FIN

A bord d'un transatlantique, deux amis partagent la même cabine. Le premier soir, après s'être installés, ils se débâtissent pour se coucher. — Tu vas voir si je sais voyager, fit l'un. — Et il revêt un commode pyjama. — Avec ça, en cas d'alerte, on est tout de suite prêt. — Tu n'y connais rien, répond l'autre. Et il se couvre le chef d'un coquet bonnet garni de dentelles. Après quoi il endosse une nuageuse chemise de femme à rubans roses. Et il explique froidement à son ami stupéfait : — En cas de naufrage, on sauve toujours les femmes en premier.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Union des Travailleuses. — Ce soir, mercredi, pas de cercle d'études. Par contre, séance du comité de l'Union, à 8 h. 1/2, rue de l'Hôpital, 11.

Cheur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale.

Etat civil de la ville de Fribourg.

Naissances

20 novembre. — Rotzeller, Jean, fils de Robert, boucher, de Fribourg, Chevillies et Saint-Sylvestre, et de Marie, née Bertischy, rue des Chanoines, 122.

22 novembre. — Ginsonie, Madeleine, fille de Victor, ancien caissier, d'Arches (France), et de Nathalie Daguet, née Thalmana, Vignettez, 20.

Décès

20 novembre. — Werro, Ursule, née Mollard, épouse de Charles, de Courtepin, 56 ans, rue des Cordeliers, 174.

22 novembre. — Bariswyl, Louis, fils de Jean et de Rosa, née Ermel, de Fribourg, 2 mois, Place Petit-Saint-Jean, 42.

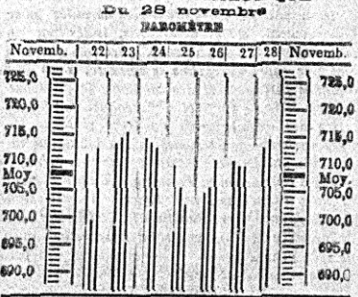
Institut des Hautes Etudes

Jeu, 23 novembre, à 4 h. 1/2, conférence du R. P. Montagne : Socrate. Sa vie, son enseignement, sa doctrine, son influence. A 5 h. 1/2, conférence du R. P. Mandonnet : Premier conflit de l'humanisme et de l'esprit chrétien.

Tué par un sapin

Vendredi dernier, des jeunes gens de Villarod étaient occupés à abattre des sapins dans la forêt du Gibloux. Dans sa chute, l'un des arbres, poussé par la bise dans une direction autre que celle qui avait été prévue, vint s'abattre sur M. Eugène Perritaz. Le malheureux eut la tête écrasée ; la mort fut instantanée. M. Perritaz était âgé de 24 ans. C'était un jeune homme aimé et estimé de tous ; sa mort tragique a causé une vive émotion dans la contrée.

BULLETIN METEOROLOGIQUE



FRIBOURG

Grand Conseil

SESSION DE NOVEMBRE 1917

Séance de relevé du 26 novembre

Présidence de M. Liechti La séance est ouverte à 3 1/2 heures. COMPTE RENDU DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE Le Grand Conseil aborde la discussion du compte rendu de la Direction de la Justice. Rapporteur : M. Alphonse Gobet. M. Ernest Weck désire que le formulaire du certificat d'origine fût réduit. M. le Rapporteur signale le fait que certains secrétaires communaux sont trop peu rétribués. M. Maurice Berset appuie l'observation formulée par M. Ernest Weck. Les communes devraient avoir soin de vérifier les noms et prénoms dans les registres de l'état civil, avant de délivrer les certificats d'origine. D'un autre côté, lors des naturalisations, c'est la chancellerie d'Etat qui devrait veiller aux transcriptions dans les registres de l'état civil. M. Ducret justifie les remarques de MM. Weck et Berset. M. Deschenaux, commissaire du gouvernement, déclare que la question de l'acte d'origine relève de la Direction de la Police. Il estime fondées les observations présentées à ce sujet. Les naturalisations sont communiquées aux officiers de l'état civil depuis plusieurs années. Le Conseil d'Etat a reçu une demande des secrétaires communaux en vue d'améliorer leurs honoraires. Les communes sont vivement invitées à rétribuer ces fonctionnaires comme il convient ; mais le Conseil d'Etat ne possède aucun moyen de contrainte sur les communes. Le compte rendu est approuvé.

COMPTE RENDU DE LA DIRECTION DE L'INTERIEUR Le Grand Conseil entame le rapport de la Direction de l'Intérieur. Rapporteur : M. Alphonse Gobet. M. Savoy, commissaire du gouvernement, déclare que, en vue d'alléger les charges des communes en matière d'assistance, il est probable que l'Etat subsidierait les établissements hospitaliers. Il est prudent d'attendre encore quelque peu avant de reviser la loi sur l'assistance. M. Blanchard est heureux que le problème de l'assistance soit posé. Les charges de l'assistance sont lourdes pour certaines communes. L'Etat devrait assumer tous les frais d'assistance, et il y subviendrait par un impôt spécial. M. Barras estime que nombre de communes ne s'intéressent pas assez au sort de leurs orphelins. M. Savoy, commissaire du Gouvernement, confirme cette remarque. M. Boschung soutient la proposition de M. Blanchard. M. Zimmermann. L'un des moyens les plus efficaces de remédier au paupérisme serait d'apprendre un métier aux jeunes gens. M. Antoine Morard appuie cette idée et ajoute que c'est aux communes à veiller à la formation professionnelle de l'enfant. M. Ernest Weck soulève la question des subsides aux apprentis. Il estime que ces subsides devraient être versés pendant l'apprentissage déjà, et non à la fin seulement. M. Comte partage ce point de vue. M. Antoine Morard estime que les communes peuvent faire l'avance des subsides. La Fondation Ritter, par exemple, les rembourse, à la fin de l'apprentissage. M. Blanchard signale les difficultés qu'éprouvent les communes à exercer la surveillance sur leurs ressortissants domiciliés au dehors. M. le Rapporteur croit que la commune d'origine doit s'entendre à ce sujet avec celle du domicile. M. Savoy, commissaire du Gouvernement, croit aussi qu'il serait utile d'accorder des subsides avant la fin de l'apprentissage. Il montre combien la question des métiers est capitale au point de vue de l'assistance. Le Commissaire du Gouvernement remercie l'agriculteur fribourgeois de tout ce qu'il a fait pour l'alimentation du pays. M. Benninger reprend la question des chefs draineurs, qui ne sont pas assez rétribués. M. Savoy, commissaire du Gouvernement, tiendra compte de cette observation. M. Zimmermann croit qu'il importe de payer suffisamment les chefs draineurs pour les garder dans le canton. M. Reichen se demande si la Société d'économie alpestre ne pourrait pas se charger des drainages à la montagne. M. Savoy, commissaire du Gouvernement, accueille avec intérêt la suggestion de M. Reichen. M. Antoine Morard demande au gouvernement de prendre des mesures énergiques contre la réquisition des pommes de terre par l'autorité fédérale. Il y aurait lieu d'établir les quantités de tubercules exportées hors du canton. M. Chatagny appuie cette proposition. Un stock important de pommes de terre a été livré à Genève et à Neuchâtel. M. Chassot soutient l'idée émise par MM. Morard et Chatagny, au nom des consommateurs urbains. M. Benninger déclare que la gare de Cresier-sur-Morad a déjà expédié 40 wagons de pommes de terre pour la Confédération. M. Eugène Chatton sait que des quantités considérables de pommes de terre ont été transportées hors du canton par chars. M. Jean Zurkinden signale le fait que le lait aussi est exporté en trop grande quantité au dehors. M. Boschung voudrait que le Gouvernement protestât contre la réquisition des pommes de terre. M. Emile Gross dit qu'il est des cas où les

autorités cantonales renchérissement encore sur les ordres de l'autorité fédérale. M. Ernest Weck expose l'un de ces cas. M. Bechler rappelle que les Fribourgeois vendent beaucoup de pommes de terre sur le marché de Payerne. M. Zimmermann voudrait que le rationnement des denrées intervint avant la disparition totale de celles-ci, s'il doit intervenir. M. le docteur Clément demande si les orphelins peuvent bénéficier des prix réduits. M. Savoy, commissaire du Gouvernement, répond aux critiques soulevées. Il dit que le Conseil d'Etat ne sait rien des 300 wagons de pommes de terre qui seraient réquisitionnés dans le canton. Notre canton ne manquera en tout cas pas de pommes de terre, l'année prochaine. Cependant, le gouvernement fera une enquête afin d'établir les stocks de tubercules qui ont été exportés et il s'opposera, le cas échéant, à la réquisition des pommes de terre. La séance est levée à 6 heures.

Séance du 27 novembre

Présidence de M. Liechti La séance est ouverte à 8 h. 1/2. LA SUPPRESSION DES RECEVEURS DE L'ÉTAT Le Grand Conseil discute le projet modifiant les articles 33 et 35 de la loi du 2 décembre 1865 sur l'organisation de la Direction des Finances. Rapporteur : M. Ernest Weck. M. le Rapporteur. La loi ne porte pas atteinte aux situations acquises. Les receveurs décédés ne seront pas remplacés. La Direction des Finances voudrait confier à la Banque de l'Etat le service des recettes. M. Musy, commissaire du gouvernement, dit que la suppression préconisée permettrait de réaliser des économies. D'après une enquête, 3000 francs suffiraient pour indemniser la Banque de l'Etat du service de la recette dans le district de la Gruyère. La vente des timbres pourrait être confiée aux contrôleurs. Le projet ne supprime rien : il tend seulement à confier la gestion des recettes de l'Etat à la Banque de l'Etat. Si l'expérience n'est pas concluante, le Conseil d'Etat reviendra à l'ordre de choses actuelles. M. Maurice Berset redoute l'introduction d'un double système. Il demande à M. le directeur des finances de renvoyer la discussion du projet et d'en présenter un autre plus complet. M. Dupraz est du même avis. Il estime qu'il faut conserver à la Banque de l'Etat ce qui lui reste de son caractère privé. M. Torche, bien que partisan des économies, appuie la proposition de M. Berset de présenter un nouveau projet, dans la prochaine session. Par un simple arrêté, le Conseil d'Etat ne peut pas modifier le système légal en vigueur. Le projet présenté est insuffisant. On pourrait peut-être supprimer la recette générale. Il serait possible aussi de faire percevoir les impôts par les receveurs. M. Jungo, notaire, est partisan de la suppression de la Recette de l'Etat. Les percepteurs communaux pourraient, selon lui, verser le produit de leurs perceptions au compte de chèques postaux de l'Etat. M. Bartsch croit qu'on devrait reviser notre division territoriale en arrondissements. Trois arrondissements administratifs suffiraient. M. Daguet salue avec joie la proposition de M. le Directeur des finances de limiter les bureaux des receveurs d'Etat. Il invite le Grand Conseil à voter l'entrée en matière. M. Hans Gutknecht appuie la proposition de recevoir formulée par M. Berset. Il se demande si l'on ne pourrait pas arriver aussi à la suppression de l'intendant des sels dans les districts. M. Musy, commissaire du gouvernement, dit que, depuis quatre ans déjà, il étudie la question de la suppression des bureaux de receveurs. Il s'agit d'un essai. Les agents de la Banque de l'Etat sont prêts à faire le service de la recette. Quant à la suppression de la recette générale, elle entraînerait la modification de tout le système de comptabilité de l'Etat. M. Marchon recommande l'entrée en matière. M. Reichen dit que la réduction du nombre des receveurs est souhaitable. M. Musy, commissaire du gouvernement, insiste sur le fait que la réforme projetée n'est qu'un essai. L'entrée en matière est votée, à une majorité évidente. M. le Rapporteur propose une modification rédactionnelle, qui est adoptée par le gouvernement. M. Torche demande si le Conseil d'Etat remettra à la Banque de l'Etat le service complet de la recette, ou s'il entend répartir ce service. M. Bechler voudrait que l'on dit : « Chaque district forme un ou deux arrondissements de recettes », pour tenir compte des deux arrondissements du district de la Broye, dont l'existence est justifiée par la configuration territoriale du district. M. Musy, commissaire du gouvernement, répond aux observations formulées. Le projet est adopté.

Il est procédé à l'assermentation de MM. Rosset et Buchs, censeurs de la Banque de l'Etat, de M. Reyff, comme censeur suppléant, et de M. Jungo, comme intendant des bâtiments. LES TRANSPORTS PAR AUTOMOBILES Le Grand Conseil aborde, en deuxième débat, la loi sur la participation de l'Etat et des communes à l'exploitation des services de transport de voyageurs par automobiles. M. Storny déclare, au nom de la commune de Saint-Antoine, s'opposer à la participation financière de cette commune. M. Chuard, commissaire du gouvernement. Le Conseil d'Etat reconnaît que la Haute-Singine se trouve dans une situation défavorable au point de vue des communications. Toutefois, il y aurait danger à créer un privilège en faveur de certaines communes. M. Bariswyl regrette que le gouvernement

n'accepte pas la proposition de ne fixer qu'un tiers la participation des communes de la Singine.

MM. Blanchard et Offner sont du même avis. M. Chuard, commissaire du gouvernement, répète qu'il ne peut être créé un privilège en faveur d'un district. Par 23 voix contre 13, la proposition de M. Blanchard, tendant à faire supporter à l'Etat deux tiers de la charge, est adoptée. Le projet est adopté en second débat.

Le Grand Conseil aborde la motion de MM. Paul Morard, Joseph Pasquier, Maurice Berset, Ernest Weck, Fernand Torche, Joseph Kélin, Biolley, Bariswyl, sur une révision partielle de la constitution. M. Paul Morard prend la parole pour développer cette motion.

Motion de M. Paul Morard sur une révision de la Constitution

Le 30 mai dernier, nous avions l'honneur de déposer sur le bureau du Grand Conseil, avec quelques-uns de nos collègues, une motion dont il nous parait opportun de rappeler aujourd'hui le texte :

« Les soussignés demandent la révision de la constitution sur les points suivants : 1. Extension des droits populaires, notamment élection des conseillers d'Etat par le peuple ; 2. Incompatibilité du mandat de député avec la charge de conseiller d'Etat ; 3. Limitation du nombre des conseillers d'Etat pouvant faire partie des Chambres fédérales ; 4. Réforme de l'organisation judiciaire et de la procédure. »

Lorsque nous avons posé cet acte, nous étions parfaitement conscients de l'importance du but que nous nous proposons. C'est pour ce motif qu'à ceux de nos collègues qui nous demandaient de leur indiquer l'heure où nous développerions notre postulat, nous avons répondu que nous n'entendions prendre la parole au sein de l'Assemblée législative, pour justifier notre demande, que dans la session actuelle de novembre. En reportant à quelques mois de distance les débats sur cette matière importante, notre intention était d'éviter toute surprise et de permettre à chacun d'entre nous d'envisager la question avec tranquillité et objectivité, dans le calme de la réflexion.

Cette temporisation a permis à quelques-uns parmi nos concitoyens de dire que nous abandonnions jamais devant le Grand Conseil la justification d'un mouvement révisionniste, sur le terrain fondamental de la constitution. Comme beaucoup d'autres postulats formulés dans cette enceinte, croyaient-ils, la motion nouvelle ira s'ajouter aux entreprises législatives prématurées. L'oubli devait réaliser sa mort.

A ceux-là, nous voulons démontrer aujourd'hui que jamais plus qu'à l'heure actuelle nous éprouvons la nécessité de notre initiative. Notre fermeté déjà résolue et active s'est accrue à l'ouïe de ce reproche. Elle agit encore avec le temps. Il faudra bien que ces sortes d'énergies se multiplient pour la conservation et la rénovation des œuvres cantonales, sous peine de les voir périr sans retour. Renouveler la face de nos institutions pour en conserver la substance, nous ne voulons pas autre chose. Mais nous le voulons fermement.

Parmi nos concitoyens qui s'occupent de la chose publique avec esprit de suite, et avec patriotisme, nous n'en disconvions pas, il s'en est trouvé aussi qui ont fait subir à notre initiative le reproche de « manœuvre ». Ceux-là se trompent, Messieurs. Ce n'est pas une manœuvre que nous avons conçue ; nous avons entrepris une œuvre que nous croyons utile et nécessaire au pays. Sa réalisation dépend de l'union de toutes les bonnes volontés.

D'autres reproches encore nous sont parvenus, auxquels il nous est simple de répondre, en invoquant le droit d'initiative qui appartient à chaque membre du Grand Conseil. Ce droit, nul n'est fondé à nous en contester l'exercice, dans quel lieu, dans quel but, et à quel moment que ce soit. Il est inséparable du mandat qui est confié au député fribourgeois.

Un scrupule encore aura traversé l'esprit de plusieurs d'entre vous. Est-il opportun d'entreprendre une révision constitutionnelle au milieu des désastres qui entourent notre patrie, à un moment où nul ne sait ce qu'il adviendra de l'Europe entière ? Grâce à Dieu, les préoccupations d'ordre international ne prohibent pas notre activité législative cantonale. Le bruit des armes a fait taire d'autres conflits. La trêve plus ou moins complète des luttes confessionnelles ou politiques nous procure une occasion propice d'étudier une révision constitutionnelle avec plus de calme et d'objectivité. D'autres cantons ont entrepris et mené à chef, depuis la guerre, des révisions constitutionnelles importantes. Il n'existe aucune raison qui nous dissuade d'en faire autant.

Nous affirmons qu'une révision de la constitution cantonale est non seulement opportune, mais encore nécessaire. Depuis bien des années déjà, il en fut question. Nous nous souvenons d'avoir entendu plus d'un député, aujourd'hui disparu, faire des vœux ardents et répétés pour que l'on entreprit cette œuvre. Depuis l'entrée en vigueur du code civil suisse, cette nécessité est devenue plus évidente encore, si c'est possible, tant elle apparaissait déjà comme imposée par une série de circonstances, dont les hommes ne sont pas les maîtres, mais dont ils sont les agents fatals et quelquefois inconscients.

Il ne faut pas perdre de vue que notre constitution cantonale remonte à l'année 1856. Depuis lors elle n'a subi que des modifications de détail. Nous connaissons la révision de 1892, soumise au peuple le 23 octobre de la même année. Elle comportait la réduction des membres du Tribunal cantonal, de 9 à 7, la nomination des syndics par le peuple, et la modification de l'art 79, concernant la majorité requise en matière de révision totale ou partielle de la constitution cantonale. En 1873, le Grand Conseil du canton de Fribourg soumettait au peuple un

Dernière Heure

Sur le front occidental

Bulletin anglais

Londres, 28 novembre.

Communiqué officiel britannique du 27 novembre, à 11 heures du soir :

Ce matin, au petit jour, nos attaques locales, dans la région de Fontaine-Notre-Dame et Bourlon ont donné lieu à de violentes contre-attaques. L'ennemi, ayant reçu de grands renforts, oppose à notre avance la résistance la plus obstinée. Toute la journée, la lutte s'est continuée avec des alternatives d'avance et de recul.

Nous avons fait plus de 500 prisonniers et porté nos lignes plus en avant.

L'après-midi, les Allemands, ayant contre-attaqué les positions que nous tenons dans la ligne Hindenburg, sur l'éperon à l'ouest de Mœuvres, ces contre-attaques ont été repoussées par nos feux.

Les patrouilles ennemies ont été de nouveau très actives à l'est et au nord-ouest d'Ypres.

Commentaire Havas

Paris, 28 novembre.

(Havas.) — La journée s'est passée aujourd'hui encore sans événement important sur le front occidental.

Dans la zone anglaise, les Allemands s'acharnent à vouloir reconquérir le terrain perdu au bois Bourlon. Cette obstination s'explique d'ailleurs aisément par l'importance de cette position, la dernière qui couvre Cambrai à l'ouest, à moins d'une lieue.

Un corps à corps très rude s'est produit, comme doit le reconnaître le bulletin ennemi lui-même, sans en préciser l'issue.

Sur l'ensemble du front français, il n'y a eu que des actions de détail ou des raids de reconnaissance.

Sur la rive droite de la Meuse, l'armée de Verdun a élargi ses conquêtes, maîtrisant un flot de résistance ennemie en avant de la cote 344, qui est désormais solidement en notre pouvoir.

Front austro-italien

Paris, 28 novembre.

(Havas.) — Le front italien continue à être tout à fait stable.

Les bulletins austro-allemands sont forcés d'annoncer que la situation est inchangée. Il est vrai que l'état-major autrichien prétend que les troupes du général Kraus se sont couvertes de gloire au cours des combats des dix derniers jours. Mais cette récapitulation se garde bien de préciser, et pour cause, les gains de terrain qui auraient été réalisés.

La guerre sur mer

Berlin, 28 novembre.

(Officiel.) — Des sous-marins ont coulé, vers les côtes du théâtre septentrional de la guerre, 20,000 tonnes de vaisseaux ennemis.

Parmi les navires coulés, se trouvaient deux vapeurs fortement chargés, dont l'un avec des munitions.

La généralissime russe Dukhnonine

Vienne, 28 novembre.

(B. C. V.) — La nouvelle de l'arrestation du généralissime russe Dukhnonine, déposé par les bolchevickis, ne se confirme pas.

On a connaissance d'un appel du 27 novembre, au matin, du grand quartier général russe et signé de Dukhnonine, où celui-ci déclare regretter le désordre qui règne dans le peuple et l'armée russes.

Il termine par un appel à la concorde, sans violence et sans effusion de sang.

Le régime Lénine et l'armistice

Pétrograd, 28 novembre.

(Wolff.) — M. Trozky, commissaire pour les affaires étrangères, a fait connaître aux représentants des Etats neutres les démarches faites en vue de la conclusion d'un armistice.

La note dit qu'une paix immédiate sera un bienfait pour tous les belligérants et neutres. Le gouvernement russe compte sur l'appui énergique des ouvriers de tous les pays dans ses efforts pour amener la paix.

Pétrograd, 28 novembre.

(Havas.) — Répondant à la note Trozky annonçant la constitution du gouvernement maximaliste et les démarches d'armistice, le chargé d'affaires d'Espagne a annoncé qu'il transmettrait la note au gouvernement espagnol.

La Russie et les Alliés

Bellinzona, 28 novembre.

De Paris au Dorec : Les banques françaises ont reçu l'ordre de ne plus payer de chèques et de traites sur la Russie, jusqu'à nouvel ordre. Dans le port de Bordeaux, toutes les marchandises destinées à la Russie ont été séquestrées.

L'Autriche pour la paix

Vienne, 28 novembre.

La Correspondance sud-slave annonce : « Dans des conversations avec des délégués de la Chambre des seigneurs, le comte Czernin a parlé de la situation créée par les aspirations pacifistes du gouvernement russe actuel et a affirmé que la monarchie est prête à ouvrir des négociations en vue d'une paix honorable et acceptable. »

Echange de prisonniers anglais et turcs

Londres, 28 novembre.

(Reuter.) — A la Chambre des Communes, M. Hope annonce que lord Newton et sir Herbert Bencil sont partis hier pour Berne, où ils se rencontreront avec Moustakar pachas et d'autres délégués turcs, pour discuter l'échange des prisonniers.

En Mandchourie

New-York, 28 novembre.

(Havas.) — Un télégramme de Pékin annonce que les actes de violence se multiplient à Kharbine, où les indigènes ont attaqué les étrangers.

Les représentants consulaires des puissances ont notifié aux autorités russes que, sauf des garanties assurant la sécurité des étrangers, ils feront appel aux troupes anglaises, américaines et japonaises, pour assurer la sécurité publique conjointement avec les administrations russe et chinoise.

L'ex-ministre allemand en Argentine

Buenos-Ayres, 28 novembre.

(Havas.) — Le comte Luxbourg est arrivé à Martin-Garcia (port situé à la frontière de l'Argentine et de l'Uruguay).

Les journaux critiquent les permissions qui sont accordées au comte par les autorités. L'ancien chargé d'affaires allemand à Montevideo (Uruguay) est arrivé également. On croit qu'il repartira prochainement pour le Chili. Il aurait fait une visite au comte Luxbourg.

SUISSE

Les céréales du printemps

Berne, 28 novembre.

Le Département militaire suisse va adresser aux autorités communales une circulaire concernant l'acquisition des semences de céréales du printemps. Tout le froment qui, d'une manière quelconque, est disponible, devra être utilisé comme semence et livré aux maisons concessionnaires. Celles-ci payeront, pour les semences de première qualité, jusqu'à 71 fr. pour le froment et 68 et 69 fr. pour l'avoine et l'orge.

Incendie au Tessin

Mendrisio, 28 novembre.

Un incendie, qui a éclaté au milieu du bourg de Stabio, a détruit deux maisons. Les dommages se montent à 25,000 francs.

** Fumez les Cigares Frossard « Pro Patria »

sède des attributions et des compétences qu'il n'a pas dans le domaine de la politique fribourgeoise. Cependant que tous les cantons de la Suisse possèdent le referendum législatif obligatoire ou facultatif, Fribourg est le seul canton qui ne connaisse pas cette institution. Tandis que tous les cantons confédérés procurent au peuple le droit de proposer lui-même de nouvelles lois, non seulement en matière constitutionnelle, mais encore dans le domaine de la législation spéciale, Fribourg est le seul, de tous les cantons confédérés, à part ceux dont le pouvoir législatif est exercé directement par le peuple dans les landsgemeinden, Fribourg est le seul qui ne connaisse pas cette initiative.

Pendant que les droits populaires font des progrès constants depuis 1860 jusqu'à nos jours, dans tous les cantons suisses, Fribourg reste seul cristallisé dans sa forme démocratique purement représentative. Encore que tous les cantons, sauf deux, font nommer le pouvoir exécutif directement par le peuple, Fribourg, qui n'a jamais rien modifié, les fait encore élire par le Grand Conseil. Nous avons gardé, à travers trois quarts de siècle, depuis 1830, les mêmes institutions politiques fondées sur le système de la démocratie représentative. Le peuple possède bien la souveraineté, mais il ne l'exerce, en fait, que lors des élections et des révisions constitutionnelles. Nous devons reconnaître aujourd'hui que ces formules sont désuètes et vieillies.

Le canton de Fribourg marche en tête dans le domaine économique et dans le domaine de l'instruction publique ; il s'attarde dans le domaine purement politique. Il semble bien qu'un canton qui a à son actif des institutions aussi perfectionnées que l'Université, qu'un collège florissant et réputé au loin et au large, des écoles primaires et secondaires dont on pousse sans cesse au développement, des établissements financiers de la force et de la puissance de la Banque de l'Etat, des œuvres industrielles de l'envergure de nos entreprises électriques fribourgeoises, une agriculture qui se développe et s'enrichit, il semble bien, disons-nous, que ce canton devrait faire aussi quelques progrès vers les libertés démocratiques, et confier de temps à autre au peuple le soin de régler lui-même les plus graves questions qui intéressent les affaires du pays. Aussi croyons-nous que l'heure a sonné de mettre au programme politique du canton de Fribourg des revendications populaires que tous les cantons confédérés, et que la Confédération suisse, elle-même, accordent aux enfants de la République helvétique.

Mais, Messieurs, je perçois des murmures, je vois des hausséments d'épaules, nous entendons cette formule, souvent répétée : « Notre peuple ne tient pas aux droits populaires... Il n'aime pas à participer à la gestion des affaires publiques. »

Cela n'est pas tout à fait exact. S'il est vrai que le peuple, dans sa généralité n'aime point la fréquence des scrutins, il se passionne cependant pour les idées. La réforme que nous proposons n'a, du reste, point pour conséquence de faire appel au peuple pour toutes les questions qui agitent la vie publique et qui appellent des solutions, dans l'ordre politique ou économique de la nation.

Nous voulons, au contraire, restreindre à une mesure raisonnable les actes pour la confection desquels le peuple sera appelé à intervenir.

Nous entendons par là qu'il s'agit, en matière de referendum, d'une simple faculté et non pas d'une obligation. Le referendum ne sera pratiqué que lorsqu'un nombre respectable de signatures, qu'il conviendra de déterminer dans la constitution, sera acquis.

Nous excluons d'emblée tout referendum financier, parce que nous savons, par l'expérience de certains cantons qui l'ont adopté, qu'il ne serait pas praticable.

Nous voulons en dire autant de l'initiative populaire en matière législative. Elle doit être facultative.

Nous repoussons le reproche fait au peuple de ne pas s'intéresser aux affaires publiques. Nous croyons, au contraire, que notre histoire législative eût été plus intéressante, qu'elle eût subi moins de soubresauts et de heurts désagréables au point de vue de la stabilité de l'Etat et de la force du gouvernement, si le peuple avait été consulté sur l'opportunité de telle ou telle œuvre législative.

Je n'en veux pour preuve qu'un seul exemple qui régle notre législation agricole. Combien eût-il été plus aisé, par exemple, de légiférer en matière d'assurance obligatoire du bétail si l'on avait consulté l'opinion publique qui se serait exprimée au moyen d'un vote populaire sur cette question !

Nous pourrions citer d'autres exemples, mais nous voulons abréger.

C'est un tort de croire que les vertus civiques du citoyen se développeront si on ne lui donne pas l'occasion de les exercer. Il faut forger pour devenir forgeron. C'est par l'exercice raisonnable de ses droits que le peuple prendra l'habitude saine, et, à notre avis nécessaire, dans une république qui proclame la forme démocratique de ses institutions, de discerner ce qu'il y a d'utile, ou de nécessaire, ou de simplement agréable dans les institutions de l'Etat pour que la pérennité de son existence soit assurée, sur des bases d'ordre, de liberté, de progrès et d'idéal patriotique.

C'est animé de cet esprit que nous abordons rapidement les différents postes de la motion.

Nous déclarons tout d'abord que l'énumération des postulats n'est pas limitée à ceux-là seuls qui ont été formulés par les motionnaires.

Nous laissons toute latitude au gouvernement ou à nos collègues du Grand Conseil d'introduire, s'ils le jugent à propos, d'autres postes à réformer. Mais ce que nous devons déclarer, par contre, c'est que nous n'avons pas entendu faire une demande de révision totale de la Constitution fribourgeoise.

Nous entendons bien proclamer ici que les grands principes qui ont consacré la liberté des cultes et toutes les autres libertés individuelles ou collectives ou encore corporatives, s'il est permis de nous exprimer ainsi, doivent demeurer l'apanage du peuple fribourgeois. Nous de-

mandons, par contre, l'élection des conseillers d'Etat par le peuple.

Nous estimons que, en vertu même du progrès de nos institutions cantonales, tant dans le domaine purement économique que dans celui de l'instruction, des responsabilités des conseillers d'Etat deviennent de plus en plus lourdes. Il est juste et logique que le pouvoir exécutif procède du suffrage universel, comme le pouvoir législatif lui-même. L'exécutif n'en sera que plus indépendant et plus fort vis-à-vis de l'assemblée que nous appelons le Grand Conseil, et qui est appelée à revoir sa gestion.

D'un autre côté, le Grand Conseil lui-même procédera avec plus d'indépendance et de précision dans l'examen des comptes rendus de la gestion du gouvernement. Il exprimera avec plus de liberté sa manière de voir. Il s'affranchira d'une sorte de tutelle que, pour notre compte personnel, nous avons toujours trouvée excessive, parce qu'elle tendait à faire du Grand Conseil une simple chambre de ratification.

Il faut assurer à chacune de nos institutions le libre jeu de leurs compétences et la sécurité de leur mécanisme. A notre avis, le Grand Conseil n'a pas l'obligation de suivre l'Exécutif, comme un enfant mineur suit son père ou son tuteur. S'il le fait, il doit le faire librement, et parce qu'il a trouvé lui-même des raisons de le faire.

Je rappelle ici pour mémoire que, dans tous les cantons confédérés sauf deux ou trois, les membres du pouvoir exécutif sont nommés directement par le peuple. Vaud, le grand canton de Vaud, a voté dernièrement cette réforme, qui a trouvé d'accord de tous les partis politiques.

C'est pour réaliser, dans toute son intégralité, le principe de la séparation des pouvoirs, que nous demandons l'incompatibilité du mandat de député avec la charge de conseiller d'Etat.

Le cumul consacré jusqu'ici n'est guère conciliable avec les idées que nous venons d'émettre. Il froisse le sentiment d'égalité qui doit régner entre tous les membres de l'assemblée législative. Il consacre une sorte d'oligarchie déguisée, avec laquelle il faut rompre. C'est, du reste, le système d'incompatibilité entre le mandat de député et la fonction de membre du pouvoir exécutif qui est consacré dans le domaine fédéral et dans la plupart des cantons.

Nous ne voulons pas, par là, exclure des délibérations du Grand Conseil les représentants du gouvernement. Nous pensons même qu'ils interviendraient dans les débats, chaque fois qu'ils le jugeraient nécessaire, au cours de la discussion de la gestion des différents départements, et lors des débats sur des questions d'ordre général. Mais leur intervention se bornerait à une attitude compatible avec le principe strict de la séparation des pouvoirs.

En troisième lieu, nous préconisons la limitation du nombre des conseillers d'Etat devant faire partie des Chambres fédérales.

La multiplicité des affaires publiques, dans la Confédération comme dans notre canton, ne permet plus le cumul de ces fonctions dans la mesure où il a été pratiqué jusqu'ici.

Nous reconnaissons qu'il y a un intérêt pour le canton à ce que deux conseillers d'Etat siègent aux Chambres fédérales. Il s'agit là d'un contact à établir et à conserver entre les milieux fédéraux et les hommes de confiance du canton.

Mais cette prise de contact ne doit pas se faire au détriment du travail dans l'administration cantonale. Cette limitation a déjà été demandée, à maintes reprises, au sein de cette assemblée. Il nous semble qu'il est superflu d'insister. Enfin, nous demandons la réforme de l'organisation judiciaire et de la procédure. Depuis de nombreuses années, ce postulat revient régulièrement à chacune de nos sessions, sans que personne ait songé à demander une révision constitutionnelle. Cependant, la réorganisation judiciaire est impossible sans une révision constitutionnelle. Nous pensons que la réforme judiciaire doit se faire dans le sens d'une simplification et d'une mise au point de nos tribunaux actuels avec les exigences de la vie et des progrès de la technique moderne, en matière judiciaire.

Nous avons ainsi sommairement justifié le but de notre motion. Nous ne nous méprenons pas du tout. D'autres postulats seront, sans doute, présentés au cours de la discussion qui va suivre et dont l'opportunité devra certainement être examinée lors des travaux législatifs qui suivront la prise en considération de la motion, comme par exemple la réduction du nombre des députés au Grand Conseil, le mode d'élection, selon le système majoritaire ou proportionnel. Tout autant de questions qui ont été agitées, qui le sont encore plus que jamais, et dont la solution s'imposera au canton de Fribourg, comme aux autres cantons, dans un avenir qui n'est pas très éloigné.

A l'heure où nous sommes, le vent de la démocratie souffle de toutes parts. Il est impossible de le nier. Nous estimons qu'il est beaucoup plus sage et plus opportun d'en prendre résolument son parti et d'aborder franchement l'étude et la solution des problèmes que nous apportent les difficultés de l'heure présente.

Après M. Paul Morard, prennent la parole : M. Joseph Pasquier, Bariswyl, Ernest Weck, Biolley, Maurice Berset, cosignataires de la motion, ainsi que M. Deschenaux, directeur de la Justice, commissaire du gouvernement, et M. Montanach.

Le Grand Conseil vote ensuite la prise en considération de la motion et la renvoie au Conseil d'Etat.

M. Paul Morard exprime l'espoir que le gouvernement présentera un projet dans le délai d'une année au plus tard.

M. Deschenaux, commissaire du gouvernement, donne à ce sujet des assurances satisfaisantes. La séance est levée.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

FORCE SANTÉ

VIGUEUR

Le
VIN de VIAL

Par son heureuse composition
QUINA, VIANDE
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX

est le plus puissant des fortifiants.
Il convient aux convalescents, vieillards,
femmes, enfants, et toutes personnes
délicates et débiles.

VIAL F^{rs}, Ph^{rs}, 36, Place Bellecour, LYON
DANS TOUTES LES PHARMACIES DE SUISSE

projet de revision constitutionnelle. Ce projet comportait, entre autres, le referendum facultatif, et entraînait une modification de l'art. 28 de la constitution. Le peuple dut se prononcer le 20 avril 1873. Mais le bulletin des lois ne donne pas le résultat de cette votation. La proclamation du gouvernement de l'époque recommandait la revision proposée par le Grand Conseil.

Ce qui était vrai en 1873 l'est dans une mesure bien plus grande aujourd'hui.

Notre constitution prévoit une forme de gouvernement qui est celle de la démocratie représentative. Les droits du citoyen fribourgeois sont limités à deux seuls actes essentiels de la vie politique. Il est convoqué aux assemblées électorales pour procéder : 1. à l'élection des députés au Grand Conseil ; 2. à celle des jurés cantonaux. En dehors de ces deux circonstances de la vie cantonale, le citoyen fribourgeois n'est appelé à prendre aucune part aux actes de la vie civique. Il possède bien un vague droit d'initiative, en matière constitutionnelle seulement. Mais l'exercice de ce droit est entouré d'un formalisme tellement extraordinaire qu'il est presque impossible de le réaliser pratiquement. Le mécanisme en est tellement lourd et compliqué que l'on a l'impression, à la lecture du texte de la loi du 12 mai 1894, réglant l'exercice du droit d'initiative des citoyens, que le législateur a voulu compliquer à plaisir le jeu de cette institution démocratique pour en empêcher le plus possible l'usage.

Ainsi que le rappelle avec raison la proclamation du gouvernement de 1873 (Bulletin des lois, vol. 42, page 79), la plupart des cantons suisses avaient modifié leurs institutions en donnant plus d'extension aux droits et aux libertés du peuple. « Nous pensons, disait le Conseil d'Etat de l'époque, en s'adressant aux citoyens actifs du canton, que vous devez aussi faire un pas dans cette voie. L'expérience a d'ailleurs démontré que vous sauriez user sagement de cette extension. »

Malgré cela, rien ne fut changé. Et nous assistons, depuis 1874, à ce phénomène pour le moins singulier, du citoyen actif fribourgeois, prenant part dans le domaine fédéral à une série de votations très importantes dont l'objet et des plus variés et parfois des plus complexes. Ces votations comportent, la plupart du temps, des solutions de problèmes juridiques ou économiques de la plus haute importance. Cependant, dans le domaine de la souveraineté cantonale, ce même citoyen est réduit au rôle de sujet passif. Nous comprenons, dès lors, les plaintes que nous avons entendues plusieurs fois tomber des lèvres de ceux qui ont assumé de représenter notre pays aux Chambres fédérales : « Nos gens ne s'intéressent pas aux questions fédérales. Ils ne les comprennent pas. » Il n'y a là rien d'étonnant. L'activité du citoyen fribourgeois a été dirigée vers un seul acte important : la nomination des députés au Grand Conseil. Une fois tous les 5 ans, le citoyen fribourgeois se rendra aux urnes, non pas pour prendre part sur une idée objective et pour elle-même, parce qu'il la trouve conforme à son sentiment patriotique, à ses principes moraux et politiques, mais pour faire choix des personnes qui lui seront le plus sympathiques. Très souvent la question de capacité de ces personnes est encore mise au second plan. Ce qu'il importe le plus, c'est que le député ne froisse pas l'électeur en prenant des mesures qui seront directement contraires à ce que, la plupart du temps, l'électeur croit être son intérêt bien compris, alors que, le plus souvent, il se trompe ; dans tous les cas, l'intérêt supérieur du pays, qui devrait être le premier mobile de cet acte important du choix d'un mandataire capable et indépendant, est la plupart du temps oublié. Aussi devons-nous constater très souvent chez nos concitoyens un manque de sens critique, un manque de pondération dans les appréciations des actes de ceux qui le gouvernement. Au lieu d'être pour une idée, pour un fait politique pris en lui-même, objectivement, on se range plus facilement à telle opinion parce qu'elle est présentée par telle personne.

Ainsi l'éducation politique du peuple est mal, ou insuffisamment aiguillée. De là ce manque de volonté, ce défaut d'esprit de décision, cette absence d'autonomie, cette faiblesse de la personnalité lorsqu'il faut trancher une question pour elle-même, et sans l'aide de ceux auxquels on s'adresse, à tort ou à raison, plus de lumières qu'à soi-même. De là aussi cette hésitation, ce manque de courage civique, ce manque de cranerie que nous constatons très souvent devant les tribunaux, lorsqu'un citoyen est appelé à témoigner en justice. Au lieu de déclarer simplement et sincèrement ce qu'il a vu, sans faire acception des personnes, le témoin que nous avons l'habitude d'entendre fait des réticences. Il ne veut décrire ni à l'une ni à l'autre des parties qui ont des intérêts à défendre. Il ne rendra pas témoignage à la vérité, pour ménager ceux qui cependant en auraient besoin, et pour rendre service à l'autorité. Ou bien encore, il prendra fait et cause pour l'une d'entre elles, soit qu'il ait une sympathie personnelle, soit de façon presque inconsciente, parce qu'il croit que cela doit être ainsi.

Ces constatations faites dans l'ordre des conflits personnels entre citoyens, nous les retrouvons dans les différends qui surgissent à propos des affaires qui intéressent la généralité du pays, dans la vie politique du peuple. Nous les retrouvons aussi dans les appréciations que fait surgir le conflit mondial que nous traversons. Si le citoyen était appelé plus souvent à émettre son idée en assumant la responsabilité de la décision qu'il prendra, en manifestant sa volonté, nous croyons facilement que son sens critique s'affinerait et que son autonomie, son courage civique se développerait aussi, et qu'en le résultant un progrès appréciable, dans l'ordre politique. Nous considérons donc que ce progrès peut être réalisé par l'extension des droits du peuple.

Nous avons vu que, dans le domaine de la politique fédérale, le citoyen fribourgeois pos-

L'inutile sacrifice

par TRILBY

Avec empressement Marceline entra dans la chambre. Un peu honteuse de sa brusquerie de tout à l'heure, Paul reprit :

— J'ai des envies, me va-tu pas, ma vieille. Je voulais te demander quelque chose. Voudrais-tu demain matin à la première heure me porter une lettre chez mon ami Jean ? Tu attendras la réponse, c'est très pressé. Je vais l'écrire ce soir. Peux-tu y aller vers huit heures ? Il sera sûrement chez lui, et moi, sous un prétexte quelconque, dans la matinée, je quitterai le magasin et je viendrai chercher la réponse.

— C'est convenu, dit Marceline.

Puis elle ajouta très tendrement : — Mais j'espère que vous ne me direz plus d'aussi vilaines choses que tout à l'heure. Je vous aime tant, monsieur Paul, que lorsque vous me parlez autrement, il me semble que mon cœur cesse de battre, et cela me fait mal.

L'un par ces paroles, Paul se pencha vers Marceline et, lui mettant la main sur l'épaule, avec une douceur qui ne lui était pas habituelle, il répondit :

— Ma bonne nounou, allons, c'est convenu, plus jamais, même quand j'aurais de gros ennuis comme ce soir, je ne t'enverrai promettre. Bonsoir.

— Vos ennuis, dit-elle, vous ne voulez pas me les confier ?

— Non, car tu ne pourrais rien y faire. Bonsoir, je t'embrasse.

Paul s'écroula, puis se débatta. Sa dette de jeu ne le tourmentait plus. Son ami Jean était riche, il lui prêterait les cinq cents francs dont il avait besoin. Tranquille, il s'endormit.

Le lendemain matin, Marceline vint le réveiller de fort bonne heure, mais comme il savait que son père n'admettait pas qu'il fût en retard, il se leva. A huit heures il était au magasin. Dans la matinée, M. Russard étant sorti, très tranquillement, sûr de son ami, Paul monta à l'appartement chercher la réponse. Marceline était de retour.

— Eh bien ! dit-il, tu as une lettre pour moi ?

— Non, répondit-elle, et même là-dedans, ils ne sont guère aimables. Dès que je suis arrivée, un valet de chambre a pris votre lettre et il a été la porter à son maître. Après m'avoir fait attendre au moins dix minutes, il est revenu me dire que monsieur dormait et qu'on ne pouvait pas le réveiller. Comme vous m'avez recommandé d'apporter la réponse, j'ai dit au domestique : « J'attendrai, voilà tout. » Mais il parait que ça ne lui plaisait pas, car de nouveau il est reparti et il est revenu en me disant : « Monsieur est réveillé et il me charge de vous dire qu'il n'y a pas de réponse. »

Terriblement déçu, Paul se laissa tomber sur une chaise et, la tête dans les mains, se mit à réfléchir. Qu'allait-il faire ? Que devenir ? A qui s'adresser ? Il était déjà dix heures, la matinée s'avavançait, il n'avait plus devant lui que l'après-midi, puisqu'il fallait que cette dette, dite d'honneur, fût payée avant le soir.

Marceline, comprenant que son fils souffrait, vint près de lui et demanda avec tendresse :

— Ne puis-je rien faire pour vous, monsieur Paul ?

— Non, dit-il en se levant, tu ne peux rien. Tu restes là sans que je retourne en bas.

Laisse Marceline bouleversée, il s'en alla. M. Russard étant sorti, Paul ne put rien faire, et se mit à réfléchir. Comment se procurer cinq cents francs avant ce soir ? Où s'adresser, à qui demander un prêt ? Il se leva, puis se pencha vers son ami Jean, son meilleur ami, et lui dit : « Tout à coup il tressaillit : à côté de lui, ironie du sort, un employé venait à une vieille dame une bague et il disait :

— C'est une véritable occasion, madame, rien que la perle vaut cinq cents francs.

Paul n'écoula plus, mais ces paroles se gravèrent dans son cerveau et plusieurs fois il se répéta :

— Rien que la perle vaut cinq cents francs !

Au bout de quelques minutes, après avoir dit cette phrase plusieurs fois, il pensa que si cette perle lui appartenait, ce soir il aurait la somme qu'il lui fallait, et tout doucement, sans grande révolte, il songea à s'emparer de cette bague. Certainement demain on s'apercevrait de sa disparition, mais on soupçonnerait tout le monde, sauf lui, et il serait facile de faire croire qu'un passant s'était rendu coupable de ce vol.

Maintenant qu'il était décidé, il fallait se monter habile et s'emparer au plus tôt du bijou. Les bagues, dès la vente terminée, étaient rangées dans une vitrine dont chaque employé avait la clé. Paul la possédait tout comme les autres, mais il ne pouvait songer, sans besoin, à ouvrir cette vitrine. Il fallait attendre que tous les employés fussent occupés et alors, personne ne songeant à lui, il aurait bien vite fait.

Mais, ce matin, les clients furent rares et Mlle Rose, qui n'avait rien à faire, quitta sa caisse et, mettant une chaise tout près de la vitrine qui contenait la bague convoitée par Paul, elle se mit à lire tranquillement son journal.

Et midi, l'heure du déjeuner, arriva. Les employés s'en allèrent ; un seul resta dans le magasin ; Paul et sa tante montèrent à l'appartement. Le déjeuner parut interminable au jeune homme ; il ne put rien prendre et Mme Russard s'inquiéta :

— Qu'as-tu ? Tu es pâle, tu as l'air malade.

Paul s'empêcha :

— Oh ! je t'en prie, maman, je n'ai rien.

M. Russard le regarda, haussa les épaules et d'un ton qui n'admettait pas de réplique, lui dit :

— J'ai laissé mes journaux dans mon bureau ; va me les chercher. Cet exercice t'ouvrira peut-être l'appétit.

Avec empressement, Paul se leva et descendit ; M. Russard lui fournissait le prétexte qu'il cherchait depuis le matin : être seul quelques secondes dans le magasin. En bas, comme il s'y attendait, il trouva l'employé qui avait tranquillement le journal de Mlle Rose.

— Voulez-vous, dit-il d'une voix qui tremblait un peu, aller chercher les journaux de mon père ? Ils sont sur la table.

L'employé se dirigea vers le couloir qui conduisait au bureau de M. Russard. Dès qu'il eut disparu, Paul, vivement, s'approcha de la vitrine ; le cœur battant, il l'ouvrit, s'empara de la bague, la referma, puis, prenant le journal, très naturel, il se mit à le parcourir. Quelques secondes après, l'employé revenait :

— Voici, monsieur Paul, je n'en ai trouvé que deux.

Les jambes brisées, bouleversé par ce qu'il venait de faire, Paul remonta à l'appartement. Il avait maintenant cette bague dans sa poche. Ce n'était pas tout, il fallait d'ici ce soir avoir vendu cette perle, qui valait cinq cents francs.

— Oui, mais où la vendre ?

Il songea à engager la bague au mont de piété, seulement, c'était très loin, et comment se rendre libre ?

(A suivre.)

Sommaire des Revues

Le mois illustré. — Illustrée Rundschau. — Rivista Illustrata. — Zurich, Institut Orell Füssli. Prix du numéro : 30 centimes.

La livraison de novembre (numéro 2) de la revue mensuelle illustrée est d'une richesse extraordinaire. Les illustrations et le texte complètent à nous donner un tableau, aussi complet que possible, des services que les femmes anglaises ont rendus pendant la guerre. Une série de 51 vues photographiques supérieures reproduites nous font assister au travail que les Anglaises accomplissent dans les chantiers, les fabriques de munitions, les ateliers de construction d'appareils destinés à la navigation aérienne, l'agriculture, le service des ambulances et des hôpitaux, l'exploitation des chemins de fer, l'exercice de la police et dans bien d'autres occupations professionnelles. Les articles qui accompagnent les gravures commentent, de façon intéressante, la collaboration imposante des femmes à laquelle la Grande-Bretagne doit, pour la plus grande partie, les succès qu'elle a obtenus jusqu'à aujourd'hui. On lira avec sympathie les lignes consacrées à l'activité de la reine d'Angleterre.

Madame veuve Tobie Tâche et ses enfants : Mademoiselle Hélène et Monsieur Jules Tâche, à Remaudières; Mademoiselle Hedwige Schmid, à Remaudières, tout part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de MADEMOISELLE Flavie CORPATAUX

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

Mlle M. BRULHART sage-femme diplômée Deux ans de pratique à la polyclinique gynécologique et obstétricale de l'Université de Genève. PRAROMAN, le Paillet.

D^r H. GANGUILLET Dentiste américain Consultations à PAYERNE, tous les jours de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h. Maison DELAURENS, photographes (vis-à-vis de la Gare), Extractions sans douleur.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

AVIS On demande dépositaires pour importants articles d'agriculture. Convientrait pour syndicats agricoles et magasins. Ecrire sous E 27753 L. Publicitas S. A., Lausanne.

30^e TIRAGE des NUMÉROS DES OBLIGATIONS de 15 fr. — Canton de Fribourg 1902, Hôpital cantonal — opéré le 15 novembre 1917

Ensuite du tirage des séries du 15 octobre 1917. Les lots supérieurs à 15 francs ont été gagnés par les obligations ci-dessous désignées :

Table with 6 columns: NUMEROS des obligations, Lots en francs, NUMEROS des obligations, Lots en francs, NUMEROS des obligations, Lots en francs. Lists winning numbers and amounts.

Les lots de 15 fr. ont été gagnés par les obligations des séries : 218 501 1020 1195 1812 2550 2388 2634 2922 3058 3506 4202 4782 4794 4898 5079 5253 6143 6318 6584 6650 6846 6898 7045 7052 7595 8025 8099 8160 8305 8509 8531 8583 8650 8843 8977 9143 9200 9381 9530 dont les numéros ne figurent pas au tableau ci-dessus.

Le paiement de ces lots sera effectué dès le 15 février 1918 : A Fribourg : A la Banque de l'Etat de Fribourg. A la Banque cantonale fribourgeoise. Chez MM. Lüscher & C^{ie}. A La Chaux-de-Fonds : A la Banque commerciale de Berne. Au Schwyz, Vereinsbank. A Genève : Chez MM. Pury & C^{ie}. A Lausanne : Au Crédit suisse. A Lugano : A la Société de Banque suisse. A Lugano : A la Banque populaire de Lugano. A Zurich : Chez MM. A. Hofmann & C^{ie}. A Amsterdam : Chez MM. G. Broeders Boissevain. Fribourg, le 15 novembre 1917. La Direction de l'Intérieur du canton de Fribourg.

CHRONOMETRES INNOVATION Vente directe du fabricant aux particuliers 5 ans de garantie - 10 mois de crédit - 8 jours à l'essai. Exacte 39 au comptant. Elegante 44 à terme. Fabrique Innovation, A. Mathy-Daguet, La Chaux-de-Fonds.

Montagnes à louer PAR SOUMISSION A louer les montagnes du Grabenberg, Mittelberg, et la Savoleyre, toutes trois attenantes, servant 70 vaches et 100 goudins ou environ 200 génisses. Ces montagnes sont de première qualité, avec un abondant. On y arrive en une heure et demie depuis la gare de Rougemont, et en une heure depuis Abtshausen. P. 2150 B 1927. Adresser les soumissions à M. A. Andrey, notaire, à Bulle, jusqu'au 20 décembre prochain.

Pianos en tous genres et tous prix. Choix immense Vente, location, échange Accordages. Réparations F. Papp-Ennemoser BERNE 51, Grand'Rue. Téléphone 1533 Maison de confiance

ON DEMANDE pour époque à convenir, un valet de chambre de toute recommandation. 5780 Offres sous P 5920 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A vendre un bon moule de sapin sec. 6012 Faire offres sous P 6179 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Bau-de-vie naturelle de pomme et poire à Fr. 3.75 le litre, contre remboursement, avec 5 % d'escompte par quantité d'au moins 40 litres. Caves suisses et Fabrique de liqueurs. 5822 Lucien Lévy, Bâle.

A VENDRE une villa : 6 pièces, 2 cuisines, terrasses, garage, écurie, remise, 2 caves, beau verger, 7 poses de terre, 15 minutes de Fribourg. S'adresser : No 19, rue de l'Hôpital, Fribourg. 5220

ENVOI GRATUIT à tout collectionneur sérieux qui enverra son adresse : 10 timbres différents de Belgique, valeur nominale 7.25. — Eugène Szekula, Grenelle, 49, Lucerne. Bien remarquer l'adresse !

Seul dépôt pour le canton de Fribourg des renommées TISANES ET HERBAGES de M. le curé Künzle en paquets originaux. Répertoire explicative des maladies à 50 cent. Dépôt : Grande pharmacie centrale Bourgnuecht & Gottrau, Fribourg. Téléphone 91

Dentures, crochets, engélines, variées, courtes, démontables, etc. BAUME du PÉLERIN Effet merveilleux. Boîte cassi 0.60, Pot Fr. 2.— Petit pot. Yverdon et toutes pharmacies. — Dépôts : pharmacies Bourgnuecht & Lapp.

On demande pour tout de suite UNE JEUNE FILLE de bonne famille, pour aider dans un ménage soigné sans enfant. Bon traitement et bon salaire. Vie de famille. S'adresser : à M. Labourey, fabricant de balais, Bellevue, 23, Chaux-de-Fonds.

RAMONEUR On demande un apprenti-ramoneur. Pour renseignements, s'adresser chez M. Joseph Ferroud, à Vuissens-en-Ogoz.

SI VOUS VOULEZ vendre, acheter, louer domaines, montagnes, cafés, auberges avec terre houlangeries, forges, etc. adressez-vous à Louis GENOUD Cercle catholique, BULLE Tous les mardis au St-Georges, à Romont.

VENTE JURIDIQUE L'office des poursuites de la Sarine vendra, en 2^{es} mises, jeudi 29 novembre, à 2 h. après midi, au local des ventes, à la Granelle : 1 lit complet (1 m. 10 de large), 1 desserte, 1 table ronde, 1 table à thé, 1 gueridon, 1 pendule, 8 chaises, fourneau à gaz, batterie de cuisine, vaisselle, objets divers.

Hache-paille Coupe-ratines Buanderies Ecrase-pommes de terre Pompes à purin Herse-déchausses

E. WASSMER Fribourg

Dans une chambre à coucher non chauffée un bon DUVET en flume ou mi-flume

rend les meilleurs services contre les rhumes de refroidissements. Vous en trouverez un grand choix, ainsi que du flume et mi-flume pour le remplissage, chez

F. BOPP Ameublements Rue du Tir, 8, FRIBOURG

Céphaline contre migraines, douleurs, névralgies. 20 ans de succès. Fr. 1.50 la boîte. 1294 F. BOPP, pharmacien, Yverdon. Toutes pharmacies. Dépôts : Pharmacies Bourgnuecht & Lapp.

Bégaiement vous empoisonne la vie et gâte la jeunesse de votre enfant. La méthode de l'Institut Pente s'écrit en peu de temps le bégaiement le plus tenace ainsi que le bécotement, le nistissement, etc. Nouveau ! Notre gymnastique de l'organe vocal transforme rapidement l'organe anormal, voix vilaine ou entrouvée en voix harmonieuse et claire. Pour la copie et à Fribourg. S'inscrire immédiatement à l'Institut "Pente", Lausanne, Saint-Pierre, 20. P 14604 L 6036

LE GRAND SAINT-NICOLAS à l'avantage de vous aviser qu'il vient d'organiser son MAGASIN - EXPOSITION DE JOUETS 1^{er} étage de la Librairie JOSUE LABASTROU 54, rue de Lausanne, à FRIBOURG Jouets de fabrication suisse et étrangère

RÉGIE FRANÇAISE DES TABACS TABACS à FUMER Maryland, Caporal supérieur et ordinaire, etc. TABACS à PRISER Poudre supérieure et ordinaire. CIGARES de FRANCE Londres, Demi-Londres, etc. CIGARES importés de la HAVANE Premières marques Agence spectacle pour la Suisse : PERREARD & CRÉPEL Tour-Maitresse, 4 - GENÈVE

N'attendez pas que votre tout soit ingratifiable, mais envoyez-la par l'emploi régulier de bonbons Putz-Gorge. Veillez à ce que chaque bonbon porte le nom Putz-Gorge et retirez les imitations. Seuls fabricants : Klameth & Co, Berne.

Vente juridique Samedi 1^{er} décembre, dès 2 heures de l'après-midi, l'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, à la Salle des ventes : environ 100 bouteilles de vins vieux, alcool, 1 buffet de cuisine, 1 piano, 1 table ronde, 1 grande glace, 1 chaise longue, 2 lits fer, duvet, lingerie, 2 javabos, 2 fauteuils, 1 armoire à glace, 1 balnéaire zinc, 5 ovales à liqueurs, chevaliers, 1 machine à boucher, un épureur pour bouteilles, un grand poêle à gaz à 6 trous, etc., etc. P 6183 F 6019 La vente aura lieu à tout prix.

Vente juridique Vendredi 30 novembre, dès 1 heure de l'après-midi, l'office des faillites de la Sarine exposera en vente, aux enchères publiques, devant le domicile de Placide Longchamp, au Nouveau Mont, Presviers-Noréaz : environ 2900 piés de foin et regain à consumer sur place, 2 petits chars à échelles, 1 pompe à purin, 2 herse, 1 caisse à gravier, 1 boîte, 3 colliers de vache, 1 romaine, 1 paro, betteraves, 1 petit porc, etc. P 6182 F 6018-1385 La vente aura lieu à tout prix.

Location d'hôtel La commune de BROOC exposera en location, par voie de mises publiques, et sur le terrain de trois ans, l'Hôtel-de-Ville avec ses dépendances. Les intéressés peuvent prendre connaissance des conditions de mise en baux communaux de Brooc. Les mises auront lieu à l'Hôtel-de-Ville, à 2 heures, samedi 15 décembre prochain. 6046 Broc, le 27 novembre 1917. Le Secrétaire communal.

ALIMENTATION à bon marché. Guide du D^r J. B. Cathomas. Prix : 90 cent., et son Recueil de recettes culinaires, prix : 40 cent. Dans les librairies ou à l'imprimerie Gutenberg, Genève.

VOUS TROUVEREZ AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL Place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles, FRIBOURG les volumes suivants : Moulard et Vincent. — Apologie chrétienne, volume cartonné. . . Fr. 4.80 Eymieu. — La Providence et la guerre 4.— Un aide dans la douleur, par l'auteur des « Avis spirituels » . . . 3.25 Billot. — Retraite religieuse du Chemin de la Croix. 3.— Damas. — Introduction à l'union intime avec Dieu 3.— Hugon. — Le mystère de la Rédemption 3.50